

DEMANDE DE PENSION DE REVERSION

du régime spécial des Industries Électriques et Gazières

Cette demande, complétée et signée devra être retournée à la : CNIEG GESTION DES PENSIONS BP 60415 44204 NANTES CEDEX 2 dans les meilleurs délais, avec toutes les pièces justificatives demandées dans la notice jointe en annexe.

1 – PENSIONNE (E) DECEDE (E)

Nom Prénom(s)

N° de pensionné

Date de naissance Date de décès

2 – VOTRE IDENTITÉ

Nom de naissance Prénoms(s)

Nom marital (s'il y a lieu)

Date et Lieu de naissance Nationalité

Votre numéro de Sécurité sociale

Votre n° d'affilié(e) / pensionné(e) si vous êtes personnellement affilié au régime des IEG - 00 -

Vous êtes : Veuf (ve) de notre retraité(e) Séparé(e) de corps Séparé(e) de fait

Ex-conjoint remarié(e) Ex-conjoint non remarié(e)

3 – VOS COORDONNEES

Adresse complète (précisez, s'il y a lieu : villa ; lieu-dit ; lotissement ; cité ; résidence ; escalier ; étage ; etc...)

Code postal Commune

Pays

E-mail

Téléphone

4 – VOS ENFANTS DE MOINS DE 21 ANS ISSUS DE VOTRE UNION AVEC NOTRE PENSIONNE (E)

Pour chaque enfant, veuillez compléter un formulaire de demande de pension temporaire d'orphelin disponible sur le site de la CNIEG. A défaut, le formulaire vous sera adressé lors de l'examen de votre demande.

Nom	Prénom	Date de naissance

5 – DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné(e), atteste avoir été le seul conjoint de

 Oui

 Non

Date de votre mariage avec l'agent

Date de la dissolution du mariage avec l'agent

- Je m'engage à :

- signaler tout remariage : la pension de réversion étant suspendue en cas de remariage (sauf pour les orphelins majeurs handicapés), les sommes indûment versées devront être remboursées.**
- informer la CNIEG de toutes modifications des informations portées sur ce formulaire.
- faciliter toute enquête permettant le contrôle des informations ou documents produits.

- Je déclare me porter fort pour tous co-héritiers et légataires existants (ou pouvant exister) des sommes qui seraient dues, au jour du décès. Je m'engage formellement à faire mon affaire des réclamations qui pourraient être élevées contre ce paiement par quelque personne, à quelque titre, pour quelque cause et à quelque époque que ce soit.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à

Le

**SIGNATURE DU DEMANDEUR ou
de son représentant légal.**

- La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L.114-13 du code de la sécurité sociale, articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la CNIEG. Cette loi garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de son Directeur

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée de mariage pour percevoir la pension de réversion.

Lorsque le mariage a été contracté :

- avant le départ en retraite, aucune condition de durée de mariage n'est exigée,
- après le départ en retraite, une condition de durée de mariage d'au moins deux ans est obligatoire sauf si un enfant est issu de l'union.

Toutes les informations sur vos droits sont à votre disposition sur le site www.cnieg.fr. Vous y trouverez notamment les dispositions sur la prestation complémentaire de réversion destinée aux faibles revenus, sur les pensions d'orphelins attribués aux moins de 21 ans ou pour les orphelins handicapés de plus de 21 ans.

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

➡ Dans tous les cas, vous devez fournir :

- **Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de caisse d'épargne (RICE) (l'intitulé du compte ou du livret de caisse d'épargne doit être obligatoirement au nom du demandeur. Le compte joint est autorisé).**
- Une copie intégrale de l'acte de naissance de l'agent décédé(e) comportant les mentions marginales.
- Un acte de décès.

➡ En fonction de votre situation :

Si vous êtes la veuve ou le veuf	Photocopie lisible de votre carte d'identité, ou passeport en cours de validité ou votre extrait d'acte de naissance portant toutes les mentions marginales.
Si vous êtes un ex-conjoint	Copie intégrale de votre acte de naissance portant les mentions marginales.
Si vous êtes de nationalité étrangère	Document d'état civil délivré par les autorités compétentes étrangères et copie du titre de séjour, sauf si vous êtes ressortissant d'un état de l'Union Européenne, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein.
Si vous avez des enfants de moins de 21 ans	Se reporter aux pièces justificatives mentionnées sur la demande de pension temporaire d'orphelin (disponible sur le site www.cnieg.fr)
Vous êtes susceptible de retrouver des droits à pension suite à une précédente union	Attestation du régime de base de la Sécurité Sociale dont dépendait votre précédent conjoint.
Vous êtes titulaire d'un avantage de réversion au titre de cette précédente union	Photocopie de votre titre de pension.
Vous êtes sous tutelle/curatelle	Jugement de tutelle/curatelle

➡ Information : Pour les personnes, de nationalité française, nées à l'étranger, votre acte de naissance est à demander au Ministère des Affaires étrangères, Sce central d'état civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 NANTES Cedex 09.

Vous avez l'obligation d'informer la CNIEG de toute modification intervenant dans votre situation familiale, (remariage....)